



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **38-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 8 juillet 2014**

Le huit juillet deux mil quatorze, à dix-sept heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Noyarey, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 19 Votants : 21

Présents : **A. CARBONARI, S. CIALDELLA, G.DINI, D. D'OLIVIER QUINTAZ, P. EVRARD, F. FECHOZ-CHRISTOPHE, K GAILLARD (2, PV de M. DI BENEDETTO)), F. GILABERT, G. JULLIEN, C. LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P. MONIER, R. OCCHINO, M.REPELLIN (2, PV de M. OCCHINO) P. RIGAULT, D.ROUX, G.SALLET, J.TESSAIRE, JP. TROVERO, N.VIEU**

Absents excusés : **. BATFROI, JM. CAMACHO, D.CUSTOT, R. DI BENEDETTO, R.OCCHINO**

Secrétaire de séance : N.VIEU

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**

Cession de l'appartement, siège social du SIRD, 135 rue de l'industrie sur la commune de Seyssinet-Pariset-Modification de la délibération du 28-13 du 18 septembre 2013

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le président

Exposé des motifs

VU l'article L 5211-37 du CGCT qui dispose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Vu l'article L 3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente

Vu l'avis du service des domaines du 25.04.2014

CONSIDERANT le bien immobilier du SIRD, 135 rue de l'Industrie sur la commune de Seyssinet-Pariset, Résidence les Mélèzes, lot n°3 B bâtiment A et lot n°35, constitué :

➤ d'un appartement T3 à usage de bureau ou appartement d'une superficie de 77,5m² avec jardin privatif de 30m². Siège social du SIRD depuis 1989 date de son acquisition.

➤ d'une place de parking.

CONSIDERANT le prochain déménagement du siège administratif du SIRD, sur la commune de Fontaine, 28 rue de la Liberté ;

CONSIDERANT que le prix de cession est fixé à 163 000 €, frais d'agence de 8000 € inclus

CONSIDERANT les frais de l'agence Yves LORINQUER IMMOBILIER mandatée par le SIRD pour la vente du présent bien d'un montant de 8000 €

CONSIDERANT que les locaux seront libérés au 31.08.2014 ;

Monsieur le Président propose de céder l'appartement ci-dessus désigné afin de financer, en partie, le coût d'acquisition des nouveaux locaux.

Après débat :
Il vous est proposé :

D'AUTORISER la vente de gré à gré de l'appartement à usage de bureau du SIRD, situé 135 rue de l'industrie, Résidence les Mélèzes, lot n°3 Bâtiment A et lot n° 35 correspondant à la place de parking ;

D'AUTORISER la cession au prix de 163 000 €, frais d'agence inclus payable comptant au jour de la signature de l'acte ;

D'AUTORISER la stipulation éventuelles de conditions particulières relatives au déménagement du SIRD (clauses de réserve de jouissance moyennant astreinte et séquestre, indemnité d'occupation etc...); si elles étaient nécessaires

D'AUTORISER la purge du droit de préemption urbain au prix de la vente projetée

D'AUTORISER le paiement des frais d'agence, d'un montant de 8000 € à Yves LORINQUER IMMOBILIER, 14bis avenue Alsace Lorraine, 38000 GRENOBLE

DE CONFIER à Me AMBROSIANO, notaire à FONTAINE, la rédaction de l'acte authentique, ainsi que toutes les demandes de pièces en ce compris la purge du droit de préemption urbain ou la demande d'acquérir ;

DIT que la présente délibération modifie la délibération n°28-13 du 18 septembre 2013

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 9 Juillet 2014

Le Président,

Guy JULLIEN